

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 22 décembre 2014

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire une maison unifamiliale au 90, avenue des Dix Arpents.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Afin de garder une cohérence urbanistique par rapport aux habitations voisines, nous demandons que la nouvelle habitation garde le même profil que celles-ci.

Pratiquement, nous demandons que la hauteur de la corniche de la nouvelle habitation soit à la même hauteur que le voisin mitoyen et nous demandons que la pente de la toiture soit identique à son voisin mitoyen, quitte à devoir légèrement enterrer l'ensemble du bâtiment.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur